

Programme prévisionnel de la réunion de formation CNBAE à Strasbourg - 23 mai 2023

15h-17h : réunion de la CNBAE
*Lieu : Salle Joséphine - Pavillon Joséphine,
Parc de l'Orangerie,
Av. de l'Europe, 67000 Strasbourg*



Le contradictoire aux Assises

Le contradictoire désigne le fait que les parties s'assurent le concours d'un spécialiste pour affermir leur stratégie et renforcer leurs chances de succès dans le procès, en s'opposant généralement à l'expert nommé. Ainsi, des scientifiques (toxicologues, médecins) se retrouvent mandatés par des avocats pour des rapports (en tant que témoins) sensées produire un débat aux Assises, en particulier face à des experts judiciaires requis par des magistrats ou des OPJ. Cette pratique, courante dans les pays anglo-saxons, n'est pas encore développée en France.

Mais ce thème concernera probablement dans le futur, directement et indirectement, tous les experts toxicologues Français.

- **Mots d'introduction**

Jean-michel Gaulier

- **Présentation et retour d'expérience**

Pascal Kintz

A l'étranger (pays anglo-saxon)

En France

En pratique, comment cela se passe ?

- Quand on est appelé donc à témoigner par une partie
- Et quand on est l'expert, nommé et appelé à déposer, et qui est confronté au contradictoire

L'avis de l'expert toxicologue sur le contradictoire dans le futur en France

- **L'avis du magistrat**

Antoine Giessenhoffer, Président de la Cour d'Assises du Bas-Rhin

- **L'avis de l'avocat**

Marie Loisel, Avocat au Barreau de Lyon

- **Le point de vue des experts : débat avec les participants**

Ce débat sera soutenu par les réponses préalablement données par les membres de la CNBAE à un questionnaire anonyme en ligne.